



L'IMPRESA SÌ
ESPRIT D'ENTREPRENDRE



CHJAMA À PRUGETTI
IMPRESARIATU FEMINILE

EDIZIONE 2018

APPEL A PROJETS
ENTREPRENEURIAT FEMININ

EDITION 2018

Présentation 8 mars 2018

Lancé en application des dispositions de l'Article 5 de la délibération N°17/101 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 Avril 2017.

➤ **Objectifs**

Cet Appel à Projets, organisé par l'ADEC, a pour objectif de promouvoir la femme dirigeante d'entreprise, et ainsi de :

- Mettre en lumière le parcours professionnel des entrepreneurs féminins (chef d'entreprise).
- Impulser une véritable dynamique autour de l'entrepreneuriat féminin Corse (création ou développement d'entreprise).
- Aider les entreprises à développer leur visibilité numérique au niveau régional, national et international.
- Contribuer à la création d'emplois ou à la consolidation d'emplois pérennes dans tous les secteurs d'activité.
- Récompenser les 10 meilleurs projets d'entrepreneuriat féminins de Corse par une subvention et par une prime forfaitaires supplémentaires automatique de **20 000 €**.
- Encourager d'autres porteuses de projet à se lancer en Corse.

➤ **Bénéficiaires**

Les Bénéficiaires éligibles à ces subventions et ces primes forfaitaires supplémentaires sont les personnes morales (entreprises, associations) dans le respect des règles communautaires en vigueur. **Cet Appel à Projets s'adresse exclusivement aux femmes porteuses de projets ou déjà chef d'entreprises.**

➤ **Secteurs d'intervention**

Les projets présentés sont ouverts à tous les secteurs d'activités.

➤ *Deux mesures*

❖ **Des subventions :**

- Aide à l'investissement :

Les dépenses éligibles comprennent les investissements matériels et immatériels liées au projet.

Par exemple :

- *Les produits, équipements et matériels permettant à l'entreprise à se développer et à être la plus compétitive possible;*

- *Le développement d'outils et de services pour favoriser l'amélioration des conditions de travail et de productivité des salariés ;*

- *Le développement d'outils et de services visant à augmenter la clientèle locale, nationale et même internationale.*

Seuls les investissements, acquis par l'entreprise après l'enregistrement du dossier de candidature par l'ADEC, pourront être pris en compte.

Taux d'intervention maximum : 30%, plafonné à 50 000 €. La durée de l'aide, définie lors de l'instruction est limitée à **3 ans au maximum.**

- Aide à l'emploi :

Le lieu d'activité lié à ce poste doit se situer en Corse. Seuls les CDI signés après la réception par l'ADEC du dossier de candidature pourront être pris en compte.

La création de poste doit porter sur un contrat à durée indéterminée cependant le CDI peut résulter de la transformation d'un CDD à la condition d'entrer dans l'une des 4 catégories des publics bénéficiaires.

Les publics bénéficiaires sont ceux identifiés dans le cadre du dispositif U PATTU IMPIEGU, repris ci-après :

- ✓ les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Corse depuis au moins 6 mois ;
➡ **7 000 € par emploi**
- ✓ les jeunes ayant bénéficié d'un contrat emploi d'avenir afin d'assurer la pérennisation de ces emplois en CDI ainsi que les personnes ayant bénéficié du plan 500 000 financé par la CTC, Pôle Emploi et l'Etat afin d'assurer l'insertion dans la vie économique ;
➡ **5 000 € par emploi**
- ✓ les publics en difficulté d'insertion professionnelle (personne ayant subi une période d'emprisonnement afin de faciliter sa réinsertion professionnelle, personne âgée

entre 15 et 24 ans ou qui a plus de 50 ans, personne qui n'a pas atteint le niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ni obtenu des qualifications professionnelles (Classification internationale type de l'éducation 3) ou qui a achevé des études à temps plein depuis un maximum de deux ans et n'a pas encore exercé d'activité régulière rémunérée, personne en situation de handicap)

➡ **6 000 € par emploi + 1 000 € maximum** en fonction de l'éloignement du marché du travail et des difficultés d'insertion

✓ les jeunes diplômés (personne de moins de 25 ans et titulaire d'un diplôme BAC +3 et plus)

➡ **8 000 € par emploi + prime 2 000 €** si l'entreprise recrute un très haut diplômé (Bac + 5, Doctorant, Docteur) pour conduire un projet innovant ou améliorer la compétitivité de l'entreprise

❖ Une prime forfaitaire supplémentaire

Les 10 projets acceptés (dossiers complets et remplissant les exigences du cahier des charges) par le jury seront crédités **d'une prime forfaitaire supplémentaire de 20 000 €** valorisant la femme en tant que chef d'entreprise en Corse. Les aides directes et cette prime s'inscrivent dans le cadre du régime exempté de minimis.

➤ *Forme des interventions*

L'aide à l'investissement et l'aide à l'emploi sont versées sous forme de subventions. La prime est versée lors de l'acceptation des 10 dossiers complets par le jury, sous forme d'une prime forfaitaire supplémentaire.

➤ *Conditions de recevabilité*

La structure doit être inscrite ou enregistrée conformément aux textes législatifs qui les régissent.

La structure doit être dans une situation financière saine et à jour des obligations fiscales et sociales.

Les employeurs ne devront pas avoir licencié de personnel pour motif économique dans les 12 mois précédant la date de la demande.

➤ *Conditions de participation*

Le projet présenté doit être porté par une entreprise dirigée par une femme, groupe de femmes ou par une association.

Les participantes doivent détenir au moins 50% des parts de l'entreprise pour les SARL et au moins 33,3% pour les SA et SAS.

Une opération ne doit pas être physiquement achevée à la date du dépôt de la candidature.

Chaque candidate peut prétendre à une subvention et à une prime.

Tous les dossiers de candidature doivent être **intégralement remplis** avec les pièces justificatives demandées jointes. **(SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER COMPLET POURRA FAIRE L'OBJET D'EXAMEN DE LA DEMANDE ET DE LA POSSIBLE OBTENTION DE LA PRIME SUPPLEMENTAIRE)**

➤ *Procédure de sélection et critères d'évaluation*

Procédure de sélection :

La sélection se fera par un jury régional, composé de représentants de l'ADEC, la DIRRECTE, la CDC et d'autres partenaires qui sélectionneront les 10 meilleurs projets. Le jury est souverain mais également se réserve de ne pas attribuer ni subventions, ni primes, si les projets ne sont pas complets et innovants.

10 projets seront retenus.

Les dossiers seront évalués et notés selon les principes suivants :

- La conformité impérative aux objectifs de l'Appel à Projets : promouvoir la femme dirigeante d'entreprise.
- Une attention particulière sera portée aux axes de développement de l'entreprise (la motivation, la création d'emploi, l'égalité homme-femme, la diversité, la visibilité via les outils numériques utilisés...).
- La sélection des projets sera fonction de **la nature innovante du projet**, la motivation de la candidate, son parcours, la viabilité économique et financière de son projet, mais aussi les perspectives d'évolution. L'originalité du projet, son utilité sociale seront également des éléments appréciés.

Les critères d'évaluation :

1/ Direction et organisation

2/ Secteur d'activité et activité professionnelle

3/ Parcours professionnel atypique et / ou diplômes

4/ Infrastructure (création, développement) et degré d'innovation du projet

5/ Potentiel d'internationalisation (locale, nationale, internationale)

6/ Emploi (maintien / création) & utilité sociale

7/ Structure financière de l'entreprise (analyse économique passée, situation financière et qualité du plan d'affaires)

Ainsi les dossiers seront notés sur les critères précédents. Le taux d'intervention sera modulable en fonction de la note obtenue. Le taux d'intervention maximum est de 30% (aide à l'investissement).

➤ *Liquidation de l'aide*

Le dossier est instruit par les services de l'ADEC.

Le Bureau de l'ADEC valide le choix du jury et individualise les aides.

Le Président de l'ADEC notifie la décision d'octroi de l'aide.

Les modalités de liquidation des subventions et des primes seront précisées dans la convention de paiement entre le bénéficiaire et l'ADEC.

➤ *Cadre juridique*

Dans le cadre du présent Appel à Projets, seront susceptibles d'être mobilisés :

Le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Le Régime cadre exempté de notification N° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020 ;

La Délibération n°16/293 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) ;

La Délibération n°16/176 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la rationalisation des dispositifs et des aides à l'emploi « U Pattu Impiegu ».

➤ *Publicité et promotion*

- Toute candidate accepte que sa participation à l'Appel à Projets de L'IMPRESA Sì « Entrepreneuriat Féminin », emporte le droit pour les organisateurs et ses partenaires d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent Appel à Projets obtenu et pour leur propre compte.
- L'ADEC, les réseaux féminins et les partenaires engagés dans ses subventions et ses primes, se réservent le droit d'utiliser les dossiers soumis, à des fins de présentation, de communication médiatique et de promotion (certaines données confidentielles pourront être exclues de ce droit en accord avec l'auteur. Les informations concernées devront être mentionnées dans le dossier de candidature au moment de sa remise).

➤ *Acceptation du règlement*

La participation à l'Appel à Projets implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

➤ **Données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données collectées vous concernant sont destinées à l'ADEC, responsable du traitement, qui utilise ces données à des fins de gestion des subventions et des primes.

➤ **Calendrier**

Cet Appel à Projets est ouvert jusqu'au **mardi 8 mai 2018**, date limite de dépôt du dossier de candidature.

Comment participer ?

Chaque dossier de candidature devra impérativement parvenir par mail à :
impresasi@adec.corsica

Ou par courrier au siège de l'ADEC Imm le Régent, 1 avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO.

Avant le 08/05/2018, à 17h00.

Les dossiers de candidature à remplir peuvent être téléchargés depuis le site web de l'ADEC : www.adec.corsica

Présentation de l'entreprise / l'association

- Raison sociale :
- Forme juridique :
- Nom de la Dirigeante/ Présidente :
- Prénom de la Dirigeante/ Présidente :
- Adresse et coordonnées :
Code postal : Ville :
- Téléphone : Fax :
- Adresse mail :
- Site web :

- Date de création :
Ou Date d'immatriculation pour les associations:
- Numéro d'enregistrement :
- Activité :
- Capital social :
- Répartition des parts* :
- SIRET :
- SIREN : Code APE :

**Pour participer à l'Appel à Projet, la dirigeante doit posséder au moins 50 % des parts pour une SARL.*

**Pour participer à l'Appel à Projet, la dirigeante doit posséder au moins 33,3% des parts pour une SA ou SAS.*

Critères de sélection par rapport à la candidate :

- **Indiquez-nous vos motivations quant à votre candidature et à votre choix de catégorie : (par exemple : Quels sont selon vous les raisons de votre réussite à l'export ? En quoi votre projet peut-il avoir une application ou expansion hors du marché insulaire ? Quels ont été les moteurs de la création de votre entreprise ? Ou encore, Qu'est ce qui, selon vous, vous a permis de réussir la reprise de votre activité actuelle ?)**
.....
.....
.....
.....
- **Votre parcours, vos formations et expériences professionnelles (joindre un CV et photocopie de vos diplômes) :**
.....
- **Quelle a été votre motivation pour cette création d'activité/reprise d'entreprise et sa structure /ou association :**
.....
- **Retracer succinctement le développement de votre société/association depuis sa création :**
.....
- **Quelle peut être pour vous et votre entreprise/association l'utilité d'un Trophée de l'entrepreneuriat au féminin sur notre territoire :**
.....
- **Appartenez-vous à un réseau territorial, adhérez-vous à une organisation professionnelle, patronale... ?**
Si oui laquelle ?
- **Avez-vous des engagements associatifs en dehors de votre activité ? Si oui lesquels ?**
.....

Critères de sélection par rapport à la structure :

- Description précise et détaillée de votre activité (produits, services, caractéristiques techniques, à quels besoins répondez-vous ?...)
.....
- Cible de clientèle visée :
.....
- Zone de chalandise/emplacement... :
.....
- Quels sont vos concurrents sur le marché en général et sur le territoire ?
.....
- Qu'est-ce qui vous distingue de vos concurrents ?
.....
- Quelle est votre stratégie commerciale, comment communiquez-vous, comment vous faites-vous connaître (Aspect numérique) ?
.....
- Existe-t-il une démarche qualité dans votre structure, une certification concernant les produits utilisés ou créés...
.....
- Détenez-vous une qualification professionnelle ou une certification ?
.....
- Avez-vous mis en place et appliquez-vous une démarche liée à l'environnement, au développement durable ?
.....

Moyens humains et matériels :

- Nombre d'emplois effectifs actuels en EQTP (Y compris dirigeant) :

- Nombre d'emplois prévus à 1 an : 2 ans :
..... en termes de CDI, CDD, stagiaires et apprentis.

- Fonctions des salariés et leurs qualifications :
.....

- Travailleurs handicapés :
.....

- Situation de l'entreprise :
 - Centre d'affaires/hôtel entreprises/ pépinière/couveuse :
.....

Moyens financiers :

- Les chiffres CA :
2016 : 2017 : Prévion 2018 :
- Avez-vous des dettes fiscales ou sociales :
Oui : Non :
- CA à l'Export :
2016 : 2017 : 2018 :
- CA part de l'activité :
2016 : 2017 : 2018 :

Les appuis professionnels :

- Avez-vous bénéficié de l'appui de professionnels, pour le montage de votre projet :
Oui : Non :
- Si oui, lesquels : (par exemple : approche commerciale (étude de marché, prospection...),
approche financière (réalisation de prévisionnel, tenue de la comptabilité...), approche
juridique ou autre
.....

Il est possible de joindre tous documents et supports que vous jugeriez utiles à votre argumentation : plaquettes, flyers, cartes de visite, article de presse, références... De plus, merci de nous joindre une photo de vous en pièce jointe.

Attestation, sur l'honneur, du candidat :

Je soussignée, Mme

.....

Souhaite participer à l'Appel à Projets de l'IMPRESA SI « Entrepreneuriat Au Féminin » organisés par l'ADEC.

A cette fin, je certifie que tous les éléments communiqués dans mon dossier de candidature sont exacts et conformes à la réalité. J'autorise le jury à procéder à toutes les vérifications utiles à l'examen de ce même dossier et à demander, en cas de besoin à la candidate une justification des données.

J'autorise l'ADEC à utiliser mon image et celle de mon entreprise dans le cadre de cet Appel à Projets 2018 et lors de la semaine de l'IMPRESA SI.

Dans le cas où mon entreprise ne serait pas retenue parmi les lauréates, je m'engage à ne demander aucune contrepartie aux organisateurs.

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Signature de la Chef d'Entreprise ou de la Présidente d'association avec mention « lu et approuvé » :